

A person wearing a blue hoodie, a light blue face mask, and black gloves is in a starting crouch on a red running track. The track has white lane markings. The person is looking directly at the camera.

Alain
LORET

SPORT & COVID

Entre réalisme
et efficacité

SWi

made with
shutterstock editor

**Prologue du *Web Book*
à paraître.**

SPORT & COVID

A quoi doit-on s'attendre ?



SYNTHESE DU DOCUMENT.

La Covid-19 est qualifiée de
« *Tueuse d'organisations* ».

Elle constitue un
danger majeur pour
les structures
sportives
associatives.

Comment anticiper ?

Comment pallier
ce risque mortel ?

Le sport a subi un « stress test » grandeur nature lors du « *grand confinement* » de 2020.

Les surprenants résultats identifiés au cours de cette incroyable séquence devraient normalement être l'occasion d'entreprendre un « *reset*¹ » complet de notre modèle sportif datant du général De Gaulle.

Problème : on n'en prend pas le chemin !

Pourtant, sortir d'une gouvernance centralisée identifiable dès les années soixante serait une rupture salvatrice. Elle ne pourrait se concevoir que dans le cadre d'une réforme d'ampleur systémique.

En termes de pratiques sportives, passer de l'administration nationale d'une offre de sport *disciplinaire* à une régulation locale qui ne tienne compte QUE de la demande sociale est la problématique post-confinement que nous préconisons dans ce prologue.

Ce serait une réforme qu'aucun gouvernement n'a osé engager depuis un demi-siècle.

● ● ●

¹ Une « remise à zéro », une « réinitialisation »...

Envie de sport ?

En matière de « Sport qui se pratique », la rentrée est placée sous le signe de la seule gestion des effets secondaires du coronavirus et du respect des mesures barrières. Oubliée la relance sportive très active que l'on nous promettait au début de l'été. Un peu comme si les vacances avaient constitué une « phase blanche » faite de latence et d'immobilisme. Tout le monde s'accordait pourtant à dire en juin que la situation des clubs associatifs avait atteint un seuil absolument critique. On nous garantissait donc des initiatives officielles de grande ampleur pour une reprise certes raisonnée mais nonobstant très dynamique du sport en septembre. Nous en sommes très loin ! Pourquoi une telle situation ? Une réponse spontanée relève la recrudescence de l'épidémie et les priorités sanitaires qu'elle induit. La balle serait donc dans le camp des acteurs de la santé et non des acteurs du sport. C'est sans doute un peu court. On a plutôt l'impression d'un cafouillage fait d'expectatives et d'atermoiements dans la gestion de la crise que traverse le sport². **Avec une (très) grande absence : celle de l'Agence nationale du sport (ANS).**

Sans doute consciente de son manque trop criant d'initiative durant l'été, l'ANS propose en cette rentrée 2020 une opération de « relance » aux contours flous sur un thème générique quelque peu éculé : « #EnviedeSport ». Une opération déjà conçue, construite et activée sur Twitter par de très nombreuses municipalités depuis... 2012³.



² Au passage nous observons que plus personne ne parle de l'objectif fixé par le gouvernement de plus trois millions de pratiquants à l'horizon des Jeux olympiques de Paris en 2024.

³ Citons les villes de : Carros, Ars-en-Ré, Amboise, Le Vigan, Hellemmes, Elbeuf, Lille, Bron, Cabourg, Creil, Saint-Herbalin, Mauguio, Briançon, Dreux, Caronne-Ricouart, Perpignan, Nanterre, Venissieux...



Pour le « sport qui se pratique », la séquence Covid-19 est inédite, brutale et très dangereuse. Elle présente un caractère de dangerosité sanitaire pour les sportifs mais elle constitue aussi une menace à caractère stratégique pour toutes les structures organisationnelles. Elle dispose d'ailleurs au sens large de toutes les caractéristiques d'une « tueuse d'organisations ». Dans le domaine de la pratique du sport pour tous, elle remet en cause les politiques historiques relatives à son développement. En particulier sa doctrine qui n'est absolument plus d'actualité. Pour s'en sortir, les organisations sportives⁴ doivent d'urgence faire preuve de la plus grande imagination doublée d'une capacité d'invention et d'innovation dans tous les domaines de leur management. De multiples décisions devraient donc être prises toutes affaires cessantes pour promouvoir sans délai de nouvelles méthodes de **pilotage du sport en contexte Covid**⁵. En termes de stratégie d'adaptation, le résultat serait alors une différenciation de principe absolument déterminante par rapport aux conceptions issues de la tradition administrative qui régit le

⁴ Par « Organisations sportives » nous entendons l'ensemble des acteurs du sport. Les fédérations, ligues et comités, les clubs associatifs locaux, les services des sports des collectivités, les OMS, les administrations nationales et territoriales de l'Etat, les entreprises ainsi que les start-up implantées sur les marchés du sport...

⁵ De ce point de vue, le ministre de l'Education qui est aussi ministre des Sports ne pourra pas se contredire. Or, le document de rentrée scolaire 2020 impose des « Repères pour la reprise de l'EPS en contexte Covid » qui s'appliqueront de fait aux clubs sportifs recevant des enfants et des adolescents. Ces normes sanitaires très contraignantes (deux mètres de distance physique, par exemple) pourront-elles être gérées par les associations ?

sport français depuis plus d'un demi-siècle. Dans un monde idéal, des Etats généraux du sport auraient déjà été programmés pour la fin de l'année 2020. Dans ces conditions, nous devrions actuellement vivre une période cruciale mais aussi captivante faite d'engagement collectif, de mutualisation de stratégies post-Covid innovantes, de solutions inédites en termes de management distancié des clubs et de remises en cause des anciennes politiques publiques. Elle serait foisonnante d'initiatives, de créativité et d'inventivité...

Ce n'est pas le cas !

A quelques semaines des élections fédérales qui devraient pourtant « booster » les idées neuves, nous assistons au contraire à une surprenante inertie illustrée par une remarquable indifférenciation des propos tenus officiellement. Ce qui signifie qu'ils sont tous calibrés à l'identique selon des formats de gouvernance d'un autre temps. Armés de convictions qui faisaient consensus au siècle dernier et donc hors d'usage au regard des contraintes inédites dues à la Covid, le personnel politique produit unilatéralement un discours indexé sur des (in)certitudes budgétaires passées et dépassées. Face aux conséquences de la nouvelle vague épidémique, on s'attendait pourtant à de riches débats contradictoires ; à voir se multiplier des propositions de réorganisation des fédérations en mode Covid ; à identifier de nouvelles convictions orientées vers l'avenir ; à valider des innovations stratégiques ; à engager sur le terrain des processus de sortie de crise... Les plus optimistes pensaient même à un Grenelle de la relance sportive nationale. Ils risquent de l'attendre longtemps ! Sur ce thème, nous publions en annexe de ce document le fac-similé d'une lettre alarmiste adressée au Premier Ministre (le 28 août 2020, NDRL) par toutes les associations d'élus du secteur sportif et des collectivités locales. Elle se clôt de la façon suivante : « **Comme vous vous en doutez, les collectivités territoriales poursuivent et poursuivront leurs efforts pour le développement du sport français. Toutefois, il faut qu'elles puissent être soutenues dans la durée pour faire face aux conséquences de cette crise sanitaire et économique** ».

En cette rentrée inédite, tous les acteurs du sport réclament donc des initiatives officielles très volontaires, dynamiques et innovantes pour tenter de sortir collectivement d'une situation que tous jugent critique. A la place, sur les réseaux sociaux, sans doute tétanisés par l'ampleur de la crise, les observateurs habituels ressassent en boucle des idées dépassées. Au mieux, ils s'autorisent quelques commentaires angoissés. Aucun nouveau modèle d'analyse n'émane de leurs discours convenus et non de circonstances. Aucune proposition d'organisation nouvelle à hauteur des enjeux relatifs au sport qui vient ne ressort de leur « débats » en 280 caractères. Sur Twitter, par exemple, par le biais des « j'aime » et des « retweets », ce petit jeu de dupes aboutit à la circulation d'une information éminemment consensuelle mais dénuée de toute réflexion critique. Les mêmes évidences doublées des mêmes certitudes sont ainsi rabâchées depuis six mois.

Aucune distanciation avec le passé pré-Covid n'est établie depuis le début de la crise. A la place, un discours sportif répétitif et anxieux s'impose désormais faute de mieux.

Cela présente un double risque. D'abord, l'exploitation de stéréotypes reproduisant les mêmes mots-clés et les mêmes obsessions hors de propos (« sport d'après », « reconstruction nécessaire », « crise sanitaire indépassable », « régression du service public sportif », « relance (évidemment) obligatoire », « inquiétude sclérosante face à un avenir redouté », « sport en mode dégradé », « bénévoles au désespoir »...). Une expression revient en boucle dans la bouche de tous ces experts : « *c'est compliqué* ». Elle est bien pratique car non seulement elle ne veut rien dire mais en plus elle n'engage pas son locuteur.

Cette situation nous inquiète... Et vous ?

Web Book en cours.

Les crises ont ceci d'intéressant qu'elles amplifient les dysfonctionnements. Ce faisant, elles sont des accélérateurs de changement. Dans le domaine du sport, la pandémie de la Covid-19 joue ce rôle depuis mars 2020. Le principal point de rupture qu'elle a révélé dès la phase de confinement fut les incroyables insuffisances du modèle sportif français. Ce dernier s'est retrouvé complètement dépassé par les effets collatéraux du cantonnement domestique décrété par les autorités publiques. La somme des déficiences constatées étaient toutefois prévisibles. Elles révélèrent des limites qu'il aurait été nécessaire de savoir prévenir. D'autant plus que de nombreuses initiatives sportives *alternatives* furent spontanément proposées par les acteurs sociaux sur tous les réseaux (Twitter, Facebook, Youtube...). Dans ce domaine, le silence assourdissant de l'Agence nationale du sport fut en tout point remarquable. Nous avons étudié cette séquence étonnante pour en tirer de nombreuses conclusions et propositions pour l'avenir.

Le *Web Book* que nous préparons le démontrera dans une poignée de semaines. Il s'articulera autour de différentes questions-clés et proposera des scénarios de sortie de crise qui dessineront un nouveau paysage sportif national fonctionnant dorénavant pour longtemps en contexte Covid.

Des questions désormais indépassables.

Les effets collatéraux du coronavirus marqueront-ils le sport durablement ? Quelles formes prendront-ils ? Quelles conséquences auront-ils ? Tout le monde s'interroge : l'Etat, les fédérations, les clubs, les collectivités sans oublier les entreprises et les médias. Ces interrogations sont légitimes. Elles sont surtout nécessaires car les réponses que nous

y apporterons collectivement permettront de mieux comprendre la problématique inédite que devront gérer dans l'avenir les organisations sportives. Avec une question incidente particulièrement déterminante : combien de temps devront-elles le faire en mode *post-déconfinement* ? Les scénarios raisonnables tablent sur une échéance à l'horizon 2023/2024.

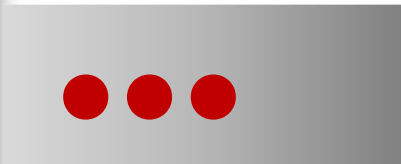
Ce qui nous conduirait à envisager qu'à l'issue des Jeux olympiques de Paris, seules les fédérations capables de construire sans délai une configuration managériale indexée sur les contraintes actuelles de la Covid pourraient rebondir...

Ne vous faites aucune illusion, l'enjeu se situera bien à ce niveau-là ! Nous parlons ici de la survie de pans entiers du « sport organisé »⁶. En termes de relance de ce dernier durant la (très) délicate phase *post-Covid* qui s'annonce, le futur du sport français sera corrélé aux capacités d'anticipation que montrera le mouvement sportif. Elles permettront d'établir deux conditions indispensables à la réussite de ce qu'il faudra bien appeler un « Plan de sauvegarde » : d'une part, la conception d'une nomenclature à caractère national de données à forte valeur critique dont le caractère stratégique devra être nécessairement déterminant ; d'autre part, la construction mutualisée⁷ d'une architecture-type de processus de prises de décisions en mode « gestion de crise ».

Seule la prospective permettra de baliser correctement *dès maintenant* les pistes de la reprise. De la qualité de ce balisage dépendra la qualité de l'offre nationale de services sportifs en sortie de la séquence pandémique. Lorsqu'on en établira le bilan on pourrait bien se rendre compte qu'elle aura malheureusement terrassé de nombreuses structures sportives associatives.



Peut-on éviter cette extrémité funeste ? Comment peut-on le faire ? Nous répondrons à ces questions dans notre prochain *Web Book* dont voici la couverture.



⁶ Par « Sport organisé » nous entendons l'ensemble des services sportifs structurés et proposés par les « organisations sportives ». Nous l'opposons plus loin au « sport auto organisé ».

⁷ C'est-à-dire partagée par toutes les fédérations sportives dans un cadre commun qui pourrait sans doute être le CNOF.

La (bonne) surprise du confinement.

Dans le domaine du sport, un phénomène inattendu s'est produit alors que la France était confinée. De ce point de vue, cette situation exceptionnelle a constitué un authentique « *stress test*⁸ » grandeur nature pour le sport français. Avec le *Web Book*, nous en tirerons des enseignements que nous indexerons sur le futur à l'horizon 2024/2026.

Si les réseaux sociaux réagirent positivement à la décision du gouvernement d'intégrer l'activité physique dans la liste des exceptions autorisées pour sortir de chez soi, personne ne mesura l'ampleur de l'incroyable effet secondaire de cette décision. En réalité, elle révéla toutes les faiblesses du modèle sportif tricolore. Subissant le confinement, celui-ci était à l'arrêt. Il ne fonctionnait plus. Le sport fédéral était au point mort. La totalité des services sportifs étaient stoppés. Une sidération bien compréhensible prévalait et tétanisait les acteurs du sport. Logiquement, toute forme de pratique aurait donc dû disparaître des radars médiatiques et désertier les réseaux sociaux.

Or, c'est exactement l'inverse qui se produisit !

Le Web regorgea brusquement d'offres de services et de conseils destinés à optimiser toutes les formes d'activités « sportives » domestiques et individuelles. Dans un délai étonnamment court, un sport auto-organisé remplaça le sport organisé. Dans la foulée, de multiples « reportages sportifs » conçus sur *Youtube* furent mis en ligne par des pratiquants parfaitement inconnus qui s'improvisèrent « Metteurs en sport ». Certains médias en manque de sujets s'emparèrent des meilleurs et les diffusèrent massivement. Pourtant, il ne s'agissait pas d'événements relatifs à la scénarisation de l'élite mais de séquences totalement anodines tout autant qu'anonymes. Elles mirent en scène avec un succès d'audience jamais démenti ceux que le sociologue Pierre Sansot appelait les « gens de peu⁹ ». C'est ainsi que le confinement propulsa sur les réseaux sociaux tout un monde composé de « sportifs de peu ». Habituellement ignorés et invisibles, ils se retrouvaient brutalement sur le devant d'une scène sportive désertée par les champions. Ce fut la grande révélation du sport confiné revu et corrigé par la société civile... à des années lumières de la société sportive institutionnelle. Ainsi le « sport pour tous » existait vraiment. Ce n'était pas un fantasme de sociologue. Par contre, il échappait largement à la majorité des fédérations sportives délégataires d'une mission de ... service public. Seules quelques-unes s'emparèrent de ce phénoménal « mouvement social » pour le transformer en phénomène sportif remarquablement innovant.

⁸ Un « stress test » ou « test de résistance » en Français est un protocole de déstabilisation volontaire utilisé dans le monde de la finance pour évaluer les capacités d'une banque, par exemple, à résister à un incident boursier majeur advenant brutalement au cours de ses activités. Les résultats du test permettent de faire évoluer l'organisation vers plus d'efficacité en cas de dysfonctionnements de son environnement.

⁹ Pierre SANSOT, « Les gens de peu », PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1991.

Partant de ce constat, l'objectif du *Web Book* que nous préparons sera de tenter d'identifier si, en univers Covid prolongé, ce « grand remplacement » que proposa le sport confiné aura des prolongements. Avec une question incidente déterminante pour le futur : annonce-t-il un renouvellement des modalités d'organisation et de gouvernance *du sport qui se pratique* ? Le dossier que nous allons ouvrir montrera que les apports de la prospective permettront de construire d'étonnants scénarios : ceux du **sport post-Covid qui vient**. Nous avons conçu entre autres visions du futur trois « macro scénarios » baptisés Alpha, Bêta et Gamma. Nous verrons que le troisième repose sur une « distanciation sportive » déjà préemptée par les GAFAMs. Un exemple ? Le proto d'app sur lequel travaille Apple sous le nom de code « *Seymour Project* ». Actuellement ciblé fitness à titre expérimental, il proposera bientôt de nouveaux services sportifs protéiformes et distanciés. **Ils seront développés en mode SaaS** (Sport as a Service, NDRL). Ce sera une vraie révolution !

Apple développe une application de fitness pour iOS 14 qui vous permet de télécharger des vidéos d'entraînement guidées

Lundi 9 mars 2020 19h48 PDTpar Juli Clover

Apple semble travailler sur une nouvelle application de fitness pour iPhone, Apple Watch et Apple TV, conçue pour permettre aux utilisateurs de télécharger des vidéos guidées liées au fitness qui les guideront à travers divers entraînements.



Icônes représentant certains des exercices qui seront disponibles dans l'application de fitness

L'application, qui porte le nom de code «Seymour», peut être nommée Fit ou Fitness lors de sa sortie. Apple semble avoir l'intention de publier l'application dans iOS 14, watchOS 7 et tvOS 14, et il semble qu'il s'agisse d'une application autonome qui sera disponible avec l'application Activity existante.

Identifié sur le site d'Apple : « MacRumors.com (@MacRumors) consacré à Apple, iPhone, iPad and Mac rumors, news, tips and videos. Follow us to keep up with the latest! Message us with questions / comments ». Il s'agit d'une traduction partielle de la présentation.

Réserves d'usage : prévoir ou prédire ?

La première partie du *Web Book* consacrée à la prospective du sport vous permettra de tracer des pistes relatives à l'évolution en univers Covid de votre secteur d'activité ou domaine d'intervention. L'objectif sera de vous donner les moyens de déceler les signes avant-coureurs conduisant tendanciellement à un futur conjecturé ou présagé selon la précision des questions posées. Il ne peut pas en être autrement. Si nous sommes sans doute capables de '**prévoir**' ce que pourrait être le profil du sport post-coronavirus, nous ne sommes par contre pas en mesure de '**prédire**'¹⁰ ce qu'il sera. Depuis des années, sous le terme générique de « #Sportspective », nous travaillons sur cette problématique hyper complexe et affinons nos méthodologies d'investigation. Celles-ci vous seront présentées en détail dans un chapitre qui leur sera entièrement dédié.

La 1^{ère} partie du document (actuellement en cours de relecture) propose un état des lieux précis de toutes ces questions. Elle présente des éléments significatifs structurant des scénarios d'avenir pour le sport mondial dont nous formulons l'hypothèse qu'il se développera « en univers Covid » durant plusieurs années. Ce qui inclut les Jeux olympiques de Paris en 2024. Nous avons conçu le dossier de façon à ce qu'il constitue une avancée dans la connaissance des conséquences à moyens termes de la pandémie sur le sport institutionnel. C'est-à-dire le sport « organisé ». Nous verrons que l'un des « effets Covid » secondaires sera identifié dans le fait qu'aux marges de celui-ci se développera un sport « inorganisé » mais pour autant extrêmement dynamique. Il constituera un danger de mort - ou à tout le moins profondément déstabilisateur ! - pour certaines fédérations délégataires d'une mission de service public. Elles courent le risque potentiel d'être tout simplement *ubérisées*. Les institutions sportives devront donc réagir collectivement¹¹ d'urgence sous peine de voir s'effondrer des secteurs entiers du sport associatif. Le *Web Book* aura pour but de leur en fournir les moyens.

¹⁰ Un astrologue '**prédit**' l'avenir avec une boule de cristal. Un prospectiviste '**prévoit**' un futur potentiel en exploitant une méthodologie d'investigation holistique. Cela signifie qu'il construit des tendances qui, lorsqu'elles sont rassemblées dans un scénario cohérent, constituent un ensemble explicatif dont la capacité prévisionnelle est supérieure à la somme de ses parties. Il travaille sur la base d'une forme de rationalité qui inclut le possible mais non le souhaitable. Ce dernier demeure un champ d'intervention réservé aux réformateurs, autrement dit aux politiques. Dans ce *Web Book*, nous distinguerons « prédiction » et « prévision ». Il nous arrivera toutefois de prendre des positions qui nous conduiront de manière sélective à nous situer volontairement sur le champ de la réforme ; en particulier au plan doctrinal.

¹¹ Cette dimension stratégique collective devrait pouvoir être orchestrée de manière officielle par le CNOF. Nous observerons donc avec beaucoup d'attention les programmes des candidats à la succession de Denis MASSEGLIA. Selon nous, ils devraient obligatoirement l'intégrer dans un projet générique de développement d'un sport tricolore « qui se pratique » organisé obligatoirement en mode post-Covid.

Pour vous donner quelques éléments d'information supplémentaires, sachez qu'au plan strictement méthodologique, la première chose à faire consiste à tenter d'identifier des événements analogues susceptibles de s'être produits dans un passé récent (une cinquantaine d'années au maximum, NDRL). En cas de succès, cela permet de gagner du temps en ne partant pas d'une feuille blanche ou d'une base d'analyse inconnue. Bien évidemment, aucune situation n'étant comparable il faudra toujours raisonner « toutes choses égales par ailleurs ».

Il se trouve que la phase Covid que nous traversons n'est pas totalement inédite. Une bonne référence, analogue à la situation actuelle dans certaines de ses conséquences sur l'écosystème sportif, fut le premier choc pétrolier (1973) et le ralentissement durable de la croissance mondiale qu'il entraîna. On l'a oublié mais la récession qui suivit produisit de profonds changements dans le sport. Ils furent repérables sur une période de plus de quinze ans et affectèrent cinq domaines très spécifiques : la culture sportive issue d'une nouvelle demande sociale, les technologies sportives dites « mécaniques », l'industrie sportive des biens et des services, le commerce du matériel et enfin l'économie (notamment télévisuelle) du sport. Nous avons analysé en détail ce quintuple phénomène dans un livre intitulé GENERATION GLISSE qui fut édité en 1995 par les Editions Autrement. Il s'agissait alors du premier livre de prospective du sport publié en Français¹². Certaines de ses conclusions sont toujours d'actualité comme nous le verrons dans le *Web Book*.

L'hypothèse que nous formulons aujourd'hui repose sur l'interprétation qu'un processus identique va se produire compte tenu du fait que la crise actuelle sera probablement comparable à celle de 1973 ; sinon dans sa structure économique et financière du moins dans ses effets et conséquences. Sa brutalité et son intensité, notamment, sont significativement comparables. Bien entendu, le changement sportif post-Covid revêtira d'autres formes que celles des « sports alternatifs » des années 80. Dans le *Web Book*,

¹² Ce livre explique que c'est principalement le système de valeurs du sport olympique (toujours plus haut, plus vite, plus fort) qui muta à ce moment là pour donner naissance à des modalités d'activités et de comportements très différentes qui furent baptisées « les sports alternatifs ». Ces derniers étaient proches de la doctrine écologique et du concept de « croissance zéro » développé par le Club de Rome dans son fameux rapport : « Les limites de la croissance » (1972). Ces sports non « disciplinaires », issus d'une demande sociale inédite, générèrent illico une nouvelle industrie sportive mondiale. Elle reposait sur une quarantaine de pratiques toutes issues de nouvelles technologies. Des marques inconnues émergèrent brutalement au niveau international et balayèrent l'ancien monde sportif commercial et industriel. Prenons un exemple à titre d'illustration des changements qui se produisirent. Dans la foulée de la dépression économique, le phénomène des courses d'endurance explosa dans les pays occidentaux. Des technologies capables de proposer de nouvelles formes de chaussures de running permettant d'absorber le surpoids des néo-coureurs favorisèrent ce processus. La généralisation des courses d'endurance traduisait une volonté d'autonomie motrice hystérisée par l'ampleur de la récession : le corps devait être capable de suppléer la crise de l'énergie en devenant lui-même un outil autonome de déplacement sur de longues distances. Ce phénomène ainsi que les multiples formes de transformations du sport identifiables entre 1975 et 1990 sont analysés dans le livre malheureusement aujourd'hui épuisé. Il peut toutefois être facilement acheté d'occasion à des prix dérisoires en tapant simplement son titre sur Google.

nous tenterons de les repérer pour les analyser de manière originale¹³ de façon à en tirer des conclusions en termes de stratégies d'adaptation des organisations sportives en phase de post-déconfinement.

Avec la Covid, le sport n'est pas dans une 'Phase de changement' mais dans un 'Changement de phase' | Les 4 phases de changement du sport illustrées ci-dessous.



L'hypothèse particulièrement robuste qui a structuré la rédaction du document durant l'été 2020 est donc la suivante : si certains éléments de renouvellement présentés dans le livre GENERATION GLISSE sur la période 1975-1990 se reproduisaient aujourd'hui (bien entendu sous d'autres formes, NDRL), le sport entrerait alors, de nouveau, dans un processus de transformations structurelles absolument considérables. Une nouvelle phase s'ouvrirait avec des conséquences multiples et protéiformes. Le problème est que dans le domaine du 'sport qui se pratique' (qui constituera le cœur de notre problématique, NDRL), tant aux niveaux politiques qu'institutionnels, personne ne s'interroge actuellement sur la base d'une orientation de recherche indexée sur la prospective. Certes, conscients de l'ampleur de la crise qui s'annonce quelques députés et sénateurs se posent des questions. Leur horizon n'excède toutefois jamais le prochain budget. C'est très insuffisant. Six mois après le début de la pandémie, la question est donc la suivante : **qui se préoccupe de manière opérationnelle des suites à donner à long terme (politiques, institutionnelles, stratégiques, organisationnelles, managériales...) à la gestion d'une situation aujourd'hui critique que tout le monde s'accorde à juger alarmante ?**

¹³ C'est-à-dire non conventionnelle et très différente de la manière dont les « observateurs » habituels fonctionnent pour « analyser » l'écosystème sportif. On ne connaît d'ailleurs jamais les méthodologies qu'ils utilisent pour nous servir leurs résultats d'analyse. Nous avons conçu pour notre part un dispositif d'étude très sophistiqué qui sera présenté en détail dans le *Web Book*. Il nous permet d'aller bien au-delà de leurs affirmations souvent péremptoires et systématiquement conjoncturelles. Ce dernier point constituant une erreur d'analyse structurelle (donc majeure !) qui rend leurs conclusions très aléatoires et sujettes à caution.

Une évidence s'impose. Le sport qui vient sera très différent du sport pré-Covid. La nouvelle configuration remettra en cause toutes les modalités de pilotage et de gouvernance connues¹⁴. Ne pas s'en préoccuper dès maintenant est évidemment une erreur politique majeure. D'autant que de nombreux acteurs « de terrain », en particulier les dirigeants bénévoles des clubs, ont parfaitement conscience, en cette rentrée 2020, que des risques considérables se profilent pour leurs structures associatives.

Pour cette raison, nous avons pris la décision de rédiger en urgence, toutes affaires cessantes, le *Web Book* durant l'été. L'objectif fut double : identifier les dangers à venir et activer sans tarder l'énorme potentiel stratégique recélé par les opportunités qui ne manqueront pas de se présenter. Encore convenait-il de les identifier... Ce que nous avons tenté de faire.

Le sport en contexte Covid : questions et réponses appropriées.

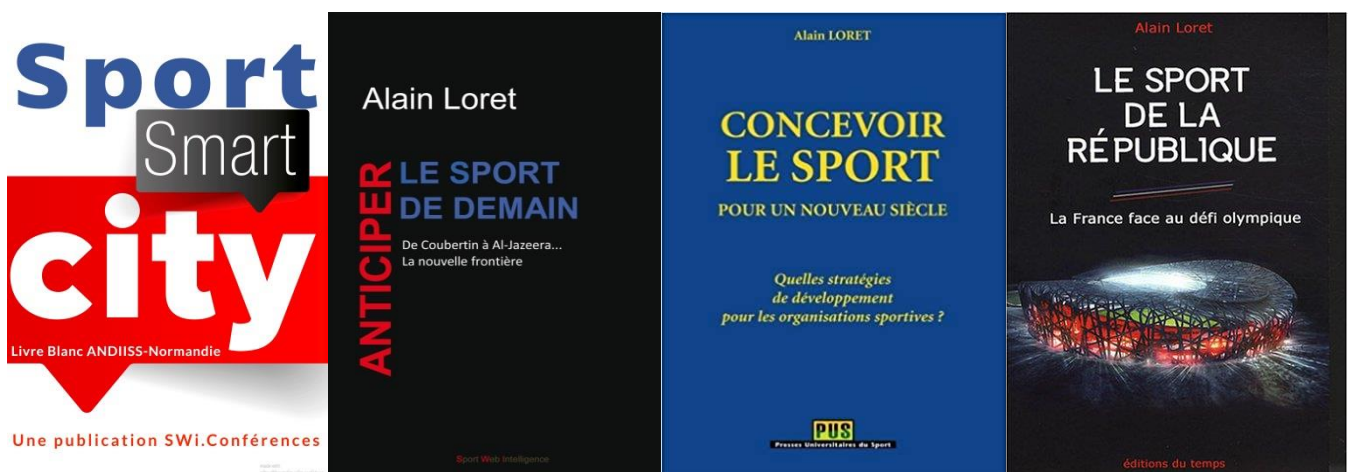


¹⁴ De ce point de vue, il est intéressant de noter que le député Cédric ROUSSEL (LREM – Alpes-Maritimes) a remis le 24 juillet 2020 à Jean CATEX un plan de relance du sport portant sur 50 mesures. Une lecture précise de ce document montre que la notion de développement du sport en univers Covid n'est que très marginalement abordée. En réalité, les cinquante propositions auraient toutes pu être proposées AVANT la crise pandémique ; aucune ne lui étant spécifique. Les orientations et préconisations de ce *Web Book* constituent AU CONTRAIRE une nouvelle base pour établir des mesures politiques d'une toute autre nature en phase avec les caractéristiques inédites du sport en univers Covid.

Depuis le mois de mars 2020, le sport est mis KO debout par la Covid-19. Le virus continuant de circuler, cette rentrée confirmera les difficultés rencontrées par les clubs associatifs depuis six mois. Au mieux, une sortie de la crise sanitaire n'est pas prévue avant la découverte d'un vaccin à l'horizon 2021/2022. Sa validation médicale prendra au moins deux années supplémentaires. D'ici là, les autorités publiques mettront la pression sur tous les acteurs du sport, notamment les fédérations et les collectivités, pour maintenir des « mesures barrières » incompatibles avec une pratique sportive normale. La notion de « Management du sport en univers Covid » (que nous qualifierons dans le *Web Book* de « Management sportif distancé ») va donc s'imposer d'autant qu'une résurgence menace. Ce thème sera entièrement traité dans le document. Nous apporterons des solutions opérationnelles, techniques et technologiques, destinées plus particulièrement aux fédérations et aux collectivités locales et territoriales.

Nous avons déjà montré dans différentes publications¹⁵ qu'avant même la crise pandémique l'écosystème sportif était confronté à des changements considérables. Ils sont issus d'une nouvelle demande sociale qui dégrade l'offre de sport « officielle ». Des formes inédites de pratiques s'imposent. Une prise de conscience de l'inadaptation des services fédéraux « disciplinaires » conduit d'ailleurs certaines organisations olympiques à revoir en profondeur leurs stratégies de développement.

En clair, cela signifie que les acteurs du sport affrontaient déjà une crise majeure lors de la phase pré-Covid. Nous l'avons analysée en détail dans les quatre ouvrages ci-dessous.



¹⁵ On consultera en particulier : Alain LORET, « Concevoir le sport pour un nouveau siècle », Presses Universitaires du Sport, 2004 ; Alain LORET, « Le sport de la République », Editions du Temps, 2007 ; Alain LORET, « Anticiper le sport de demain », Editions Sport Web Intelligence, 2012.

C'est donc une filière institutionnelle du « Sport qui se pratique » déjà fragilisée qui subit aujourd'hui les attaques frontales de la Covid-19. La situation est complexe car c'est en réalité une quadruple crise qui doit être traitée simultanément : sociale, sociétale, institutionnelle et sanitaire. Il est indispensable d'en identifier d'urgence tous les mécanismes pour tenter de trouver des solutions à (très) courts termes. En phase post-coronavirus, à l'horizon 2023, la reprise du sport sur tout le territoire dépendra d'abord de la capacité des acteurs institutionnels à réagir et à se remettre en cause. A défaut, c'est tout l'écosystème sportif français (incluant sans doute certaines entreprises de la distribution et de l'industrie sportive) qui sera perdant.

La phase de confinement a montré une appétence réelle des Français pour une pratique des activités physiques en mode distancié et dématérialisé. De nouveaux flux de pratiquants à la recherche de modalités d'activités d'une autre nature que celles proposées par les « disciplines » olympiques se mirent en évidence et s'exprimèrent massivement sur les réseaux sociaux. Loin de masquer les questions d'adaptation des services sportifs traditionnels, ils ont amplifié l'urgence de leur traitement stratégique par les autorités sportives. De nouvelles interrogations concernant les pratiques de publics éloignés des structures fédérales (les seniors, par exemple) furent posées. Même si nous les connaissons déjà peu ou prou, le choc de la Covid les a vraiment mises en exergue. Si le mouvement sportif délégataire veut pouvoir amplifier ce phénomène social, des segments de marchés jusqu'alors (volontairement ?) ignorés par les sports disciplinaires vont devoir être servis par de nouvelles prestations fédérales... ou non fédérales. Il faudra les inventer très vite. La question est : qui le fera ? Les acteurs « officiels » du sport, en particulier l'Etat et les fédérations ; les collectivités locales notamment sous la forme de nouvelles organisations de type « *smart city* dédiée au sport » ; de nouveaux acteurs sociaux regroupés en communautés dématérialisées d'expériences ou d'intérêts sportifs ; des start-up ou des entreprises sportives ayant déjà une certaine expérience en la matière ; ... ?

Cette liste à la Prévert permet d'identifier sans ambiguïté l'émergence d'un véritable **champ de concurrence**. C'est totalement inédit à ce niveau de dynamisme et d'activation opérationnelle. Il constituera un facteur de croissance et de consolidation des pratiques sportives sur les territoires que devra nécessairement valoriser le service public dans le cadre de fonctions clairement identifiées comme régaliennes.

Dans le *Web Book*, nous constaterons que le sport français fonctionne selon une cohérence administrative qui reste (trop) simple dans sa logique interne alors qu'elle devrait être (très) complexe pour s'accorder à la demande multiforme de la société. Un double dispositif est à l'œuvre dont les tenants et aboutissants s'affrontent. D'une part, sa gouvernance demeure nettement refermée sur des fonctions supposées régaliennes fondées sur une doctrine extrêmement datée (1964) et qui, bien entendu, peine

aujourd'hui à être justifiée. D'autre part, un environnement social et sociétal intègre de multiples besoins dont le caractère « protéiforme-extensif » rend impossible leur intégration dans un dispositif administratif profondément jacobin depuis les années 60. Le problème est que tout ce petit monde¹⁶ considère que « *le sport c'est bien plus que du sport* », selon l'expression forgée par Denis Maseglia¹⁷ (Président actuel du CNOSF, NDRL). Si c'était vraiment la vision officielle, alors sa gouvernance devrait intégrer dans les dispositifs décisionnels tous ceux qui voient au-delà d'un sport olympique *simplement* événementiel et concurrentiel. Ce n'est pas le cas. Toutes les études universitaires (indépendantes) montrent qu'il n'est réellement piloté *stricto sensu* QUE par les acteurs olympiques. Lesquels gouvernent au plus près des objectifs sélectifs de l'Etat. En réalité, en pilotant le sport ces derniers devraient vraiment s'interroger sur l'utilité sociale réelle de leurs stratégies olympiques car... ***qui pilote le sport qui se pratique gère bien plus que le sport qui se regarde.***

De ce point de vue, rappelons simplement ce que nous disons plus haut.

Dans ce contexte éminemment politique, la crise pandémique a révélé toutes les faiblesses du modèle français. Et pour cause, subissant le confinement ce dernier ne fonctionnait plus. En toute logique, le sport aurait donc dû disparaître des radars médiatiques et des réseaux sociaux. Or, c'est exactement l'inverse qui s'est produit. Internet s'est mis à regorger d'offres de services ou de conseils sportifs et les médias n'ont eu de cesse que de nous proposer des reportages « sportifs ». Non pas ceux relatifs à la scénarisation habituelle de l'élite mais des événements anodins mettant en scène des « gens de peu¹⁸ », plus exactement des « sportifs de peu ». Tous ceux qui, habituellement invisibles, se retrouvaient brutalement sur le devant de la scène sportive désertés par ses héros confinés. Ce fut une révélation.

Il faudra se souvenir de cette séquence incroyable. Elle pourrait bien nous faire rapidement prendre conscience de quelques décennies passées d'une politique sportive inappropriée et nous en faire gagner quelques autres en réagissant immédiatement pour construire le sport du futur sur de nouvelles bases.

¹⁶ Au sens premier du terme. Lorsque l'on fait le total des acteurs qui comptent vraiment dans les grandes décisions structurantes, on constate qu'ils sont vraiment très peu nombreux. L'exemple le plus pertinent de cette situation déséquilibrée nous fut donné avec le processus de prise de décision qui conduisit à la candidature olympique de Paris pour les Jeux de 2024. Personne ne s'y est risqué mais en l'absence de référendum le dénombrement exact des véritables décideurs du projet réserverait sans doute quelques surprises.

¹⁷ Denis MASSEGLIA et Pascal BONIFACE, « Le sport c'est bien plus que du sport », Ed. J.C. Gawsewitch, 2013.

¹⁸ Pierre SANSOT, op. cit.

La « plateformisation » silencieuse du sport.

Les institutions en apparence les plus solides deviennent fragiles si elles ne comprennent pas à temps l'évolution de leur écosystème pour s'y adapter sans délai. Les Sciences des organisations nous apprennent que leur disparition est toujours précédée d'une perte de pouvoir politique. Elles évoluent alors vers de simples « administrations » du changement social¹⁹. Une hypothèse particulièrement robuste (que nous avons développée dans un travail de prospective dès les années 80 dans le cadre de l'Université Paris-Dauphine) est que les fédérations olympiques sont dans cette situation face au « changement sportif ». Ce dernier dégrade les services qu'elles proposent. Ce qui signifie qu'ils ne correspondent plus aux besoins d'activités physiques majoritairement exprimés par la société. Confrontées à une révolution anthropologique du sport mais incapables d'y faire face pour nombre d'entre-elles²⁰, les fédérations sont aujourd'hui menacées d'une authentique *ubérisation*. Les responsables ? Des *start-up* qui n'existaient pas il y a dix ans. Ces dernières fonctionnent en mode marketing alors que les fédérations fonctionnent en mode « administration publique ». Il s'agit d'un handicap majeur dont les conséquences sociales considérables vont s'accroître en mode Covid.

Un phénomène est plus particulièrement préoccupant pour l'Administration sportive de la République. Depuis 2010, il prend la forme de plateformes numériques d'intermédiation se développant à grandes foulées pour promouvoir certaines activités. Elles sont activées par des acteurs industriels et commerciaux qui ont ciblé tous les marchés concurrentiels du « Sport qui se pratique » non servis par les fédérations délégataires. Ces plateformes privilégient la circulation horizontale, collaborative et participative de l'information plutôt que son administration hiérarchique, cylindrique et verticale chère aux organisations disciplinaires. Cela aboutit à la création totalement inédite de « Communautés dématérialisées d'expériences sportives ». Nous les présenterons en détail dans le *Web Book* assorties d'une méthodologie d'identification. Progressivement, aux yeux des élus des collectivités, à une échéance de quelques années, elles remplaceront les clubs associatifs fédéraux en termes de réponses appropriées à des besoins sportifs « non compétitifs »... Soit ceux les plus massivement exprimés en France aujourd'hui.

¹⁹ Sur ce thème, on consultera avec intérêt le travail majeur d'Alain Touraine. En particulier ce livre : **PRODUCTION DE LA SOCIETE**, Editions du Seuil, 1973. Nous observons que le décret n°2020-1010 du 6 août 2020 relatif au délégué territorial de l'Agence nationale du sport (JORF n°0194 du 8 août 2020, texte n°50) donne aux préfets de région une délégation de pouvoir pour conclure toutes conventions relatives au concours financier qu'ils attribuent aux acteurs du sport. L'Art R 112-33 du décret octroie aux préfets un « assistant ». Il s'agit du chef du service régional de l'Etat chargé de la politique publique du sport. Nous sommes bien là dans une configuration qui relègue les acteurs du sport, notamment les fédérations, au rang de simples « administrations » au sens donné au terme par Alain Touraine.

²⁰ Nous avons développé ce point dans le livre **GENERATION GLISSE** qui lui est entièrement consacré.

On identifie immédiatement l'importance du phénomène lorsque l'on s'intéresse à certaines populations historiquement ignorées ou marginalisées par les fédérations olympiques : les seniors, par exemple. Ce qui nous conduira à proposer de changer l'orientation « Jeunesse » du ministère de Jean-Michel Blanquer pour l'intituler... « Ministère de la Vieillesse (sic) et des Sports²¹ » (Voir le très étonnant **Scénario Bêta** que nous avons conçu et qui s'oppose à un non moins étonnant **Scénario Alpha**). Vous constaterez alors comme nous que « *Plus rien ne sera comme avant* »...

Des modes d'administration dépassés par la Covid.

Aujourd'hui, une nouvelle doctrine se dessine (trop) lentement en France. Elle correspond à un écosystème administratif du sport prenant progressivement en compte les motivations des « pratiquants de base » selon un modèle et des procédures de pilotage que l'on nomme *l'empowerment*²². La bonne nouvelle est que les fédérations peuvent parfaitement l'intégrer sans délai dans leur management.



²¹ Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il ne s'agit pas d'une plaisanterie. Ainsi, le gouvernement britannique de Theresa MAY disposa de 2015 à 2019 d'une ministre des Sport (Tracey CROUCH) dont l'une des prérogatives était la lutte contre la solitude des seniors via le développement de services « sportifs » appropriés à cette catégorie de population.

²² En termes de management du sport, *l'empowerment* sera une rupture systémique. Elle octroiera aux acteurs de terrain (dirigeants bénévoles, adjoints aux maires en charge du sport...) une capacité d'action relevant de leur besoins réels qui seront alors indexés au cœur des politiques fédérales et non plus marginalisés par des instances nationales inféodées aux décisions des fédérations internationales. Elle constituera un nouveau processus local de prises de décisions qui leur permettra d'acquiescer le contrôle de leurs actions et d'en maîtriser les effets.

La mauvaise nouvelle est que l'exploitation de ce modèle va de pair avec une remise en cause complète des procédures d'administration du sport fédéral. Celles-ci reposent historiquement sur une verticalisation descendante (top-down, NDRL) de la circulation de l'information. Or, en matière de procédures relatives au management du sport l'asymétrie haut-bas de l'accès aux données et aux relations interpersonnelles est devenue insupportable pour les « néo-sportifs ». Elle ne correspond pas aux nouvelles modalités de pratiques qu'ils exigent et... qu'ils vont imposer. Le succès des plateformes participatives d'intermédiation sportive le démontre. Face à cette évolution qui apparaît inéluctable, on identifie une forte résistance de l'administration des structures fédérales historiques qui la perçoivent comme une perte de pouvoir. C'est la raison principale de l'inquiétant retard digital prité aujourd'hui par le mouvement sportif²³.

L'un des éléments de solution que nous préconiserons dans le document consistera à changer la doctrine française du sport qui date de 1964²⁴. C'est ce que nous appellerons le « Grand Reset » ou la grande réinitialisation. Cette « remise à zéro » se fera en faveur des pratiquants sur la base d'un changement radical de leur statut : ils ne seront plus considérés comme des usagers²⁵ ...

Les deux parties du *Web Book* montrent que, confrontées à la pandémie de la Covid-19, les solutions techniques de « platformisation » de la gouvernance du sport tricolore établiront cette distance sociale indispensable entre tous les dirigeants et niveaux hiérarchiques. N'ayons pas peur des mots : en dématérialisant les relations administratives entre les acteurs du système confrontés au coronavirus, elle conditionnera la survie de nombreuses organisations issues du mouvement sportif associatif. Selon nous, c'est l'unique réponse opérationnelle à la double crise sociale et sanitaire que traverse le sport institutionnel ; la seule façon de sauver des pans entiers du sport organisé. A défaut, un « sport auto-organisé » se développera aux marges et au détriment des fédérations.

Face à ce danger, un saut qualitatif vers une réorganisation en mode *empowerment* des procédures managériales au profit des acteurs « des terrains » est indispensable. Les clubs locaux associés aux services des sports des communes (ou OMS) en seront les premiers bénéficiaires. Dès lors, il ne sera plus question de mettre les pratiquants sous dépendance fédérale mais au centre des préoccupations des fédérations. Tout au moins en ce qui concerne la conception des services constituant les politiques publiques locales et territoriales.

²³ Voir sur ce thème le *Web Book* que nous avons publié en 2018 sous le titre : **SPORT & NUMERIQUE**.

²⁴ Voir sur ce thème le *Web Book* que nous avons publié en 2018 sous le titre : **ESSAI DE DOCTRINE DU SPORT**.

²⁵ En France, le sport est considéré comme un service public. Les fédérations olympiques disposent d'une délégation de mission de service public depuis les années 60. Un licencié peut donc être assimilé à un usager des services sportifs de l'Etat.

Si nous tentons d'exclure du raisonnement ses aspects dramatiques²⁶, nous pensons que la pandémie de coronavirus pourrait donc bien constituer un facteur historique qui ne sera pas nécessairement négatif. A condition de l'analyser en termes d'accélération de la prise en compte du changement sportif par les institutions qui pilotent le sport, il pourrait même s'avérer positif. Le document que nous vous proposerons rédigé en pleine crise de la Covid-19 tentera de le démontrer.

Conclusion liminaire dans l'attente de la suite...

Le sport ne saurait être caractérisé par une fonction unique à caractère compétitif. Au plan doctrinal, depuis plus d'un demi-siècle, il est pourtant majoritairement dirigé en France par les acteurs représentatifs de ce courant. La crise de la Covid-19 a mis en exergue le caractère inapproprié de ce dispositif. Le déséquilibre qu'il provoque en défaveur du sport pour le plus grand nombre devrait logiquement conduire à la redéfinition des politiques sportives publiques pilotées en univers Covid. Elles s'appliqueront nécessairement à la diversité des besoins exprimés par la société française. Le *Web Book* aura pour objectif d'établir les bases de cette problématique. En effet, la question centrale qui le structure peut être formulée comme suit : en univers post-Covid, qui présidera aux destinées de la France sportive au cours des années 2024/2026 ? Nous formulerons des réponses politiques, stratégiques, techniques et technologiques à caractère opérationnel.

REMARQUE : ce n'est pas la première fois que nous n'hésitons pas à nous confronter publiquement aux difficultés d'identifier des pistes politiques « structurantes » relatives aux conséquences des grandes tendances de transformation du sport. Déjà, au cours de l'été 2004, nous avons conseillé le journal français *Le Monde* pour la réalisation d'un dossier de huit pages au format du quotidien (!!) présentant « **La nouvelle France sportive** ». Sur la base d'une vision prospective, il s'agissait déjà de repérer les activités nouvelles capitalisant un fort potentiel de développement social, industriel, économique ou encore commercial. On le constate, nous avons déjà largement balisé le terrain (voir la page suivante).

²⁶ Cela est évidemment impossible. Pour autant, ce *Web Book* ne sera pas une fiction. Il repose sur des analyses documentées et argumentées ainsi que sur des protocoles expérimentaux (présentés dans la seconde partie) qui montrent que, comme nous le rappelle l'idéogramme chinois formalisant le terme, une crise recouvre deux dimensions : le danger et l'opportunité.



Le Monde interroge le Professeur Alain LORET

La nouvelle France sportive

Le sport est dans l'air du temps. Pas seulement celui des stars, nourri de passions, et parfois d'excès. Non, l'autre sport, celui des anonymes, prêts à défier les éléments : le vent, l'eau, les terrains plus ou moins accidentés... Ils sont « vétéristes », plongeurs, adeptes du kitesurf ou du char à voile. Des Alpes aux plages landaises, de la forêt de Fontainebleau aux canyons de l'arrière-pays niçois, à chacun ses lieux, son jargon, ses « valeurs ». Un point commun ressort tout de même de ce tour de France des nouvelles tribus sportives : la recherche du plaisir, le plus souvent hors compétition, au plus près de la nature. Il y a là une évolution majeure de la société française. Dans un entretien accordé au Monde, l'universitaire Alain Loret y voit même une « révolution culturelle ».



Annexe_page_suivante

FACSIMILE

Hôtel de Matignon
M. Jean CASTEX
Premier Ministre
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Balma, le 28/08/2020

Objet : Plan de soutien en faveur du secteur sportif et des collectivités locales

Monsieur le Premier Ministre,

Comme vous le savez, en ce contexte de sortie de crise et de relance de l'économie nationale, le secteur sportif a été profondément impacté. Les acteurs pluriels du sport, dont nos collectivités territoriales, font face à de nombreuses problématiques tant pour la réouverture des équipements sportifs que pour la reprise des activités associatives.

Le respect des contraintes liées aux mesures sanitaires pour la désinfection des lieux (respect des différents protocoles sanitaires) et la sécurisation de la pratique (encadrants et personnels formés) pour leurs administrés représentent des coûts importants pour nos collectivités. Pour autant, en dépit de l'augmentation de ces dépenses, elles mettent tout en œuvre pour assurer une reprise de la dynamique sportive sur leur territoire.

Plus largement, il faut ajouter à ce contexte un constat récurrent sur l'état du parc des équipements sportifs français qui, en raison de son vieillissement, nécessite de lourdes opérations de réhabilitation, et cela dans tous nos territoires.

En effet, sur près de 272 000 équipements sportifs bâtis, près de 40% datent d'avant 1985 et 61% ont plus de 25 ans. De même, selon le Recensement des Equipements Sportifs, 70% n'ont jamais bénéficié de gros travaux. En s'intéressant aux équipements aquatiques, et plus particulièrement ceux à destination de la pratique sportive et/ou d'apprentissage de la natation (hors bassins ludiques, toboggans), ce sont 40% construits avant 1975 et 62% avant 1985.

En 2015, la Cour des Comptes estimait le coût total de rénovation du parc existant à 21 milliards d'euros principalement assumé par les collectivités, propriétaires de 80% des équipements.

Or, dans le même temps, nous ne pouvons que regretter la baisse constante du budget de l'Etat alloué en faveur des projets d'équipements de nos collectivités, passant de 68M€ en 2013 à 40M€ en 2020.

A titre d'exemple, en 2019, ce sont plus de 174M€ de demande de subventions qui ont été sollicités sur des projets d'équipements structurants, pour seulement 15,5M€ de crédits alloués. Concernant les bassins de natation, même constat. Lors de cette même session, 83 dossiers ont été déposés avec une demande atteignant 67,8M€ et un montant total attribué de 20M€ (dont 14M€ au titre du Plan Aisance Aquatique).

Bien sûr, d'autres dispositifs généraux, à l'image de la DETR, peuvent permettre aux porteurs de projet de trouver d'autres sources de financements. Toutefois, il faut avoir à l'esprit que « l'éligibilité », par exemple à la DETR, est très variable selon les priorités émises par les préfetures de départements, causant ainsi des inégalités entre les territoires. Nous préconiserions que les commissions départementales DETR puissent plus souvent intégrer les équipements sportifs..

.../...

Les efforts à fournir sont encore considérables si l'on veut tous ensemble atteindre l'ambition d'une nation sportive en vue des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

C'est la raison pour laquelle, au regard de ces différents constats, il nous paraît nécessaire que l'Etat puisse accorder une attention toute particulière aux équipements sportifs de notre pays.

Pour répondre aux besoins de rénovation du parc existant, il nous semble d'une part opportun d'intégrer les équipements sportifs dans les priorités visées par l'abondement d'un milliard d'euros de l'enveloppe de la DSIL, qui ne cible actuellement que la maîtrise énergétique des bâtiments, la santé ou la restauration du patrimoine non classé.

Parallèlement, dans le cadre du plan de relance défini par l'Union Européenne, il apparaît opportun que les crédits dédiés, tant à la rénovation énergétique des bâtiments qu'au soutien en faveur du secteur du Tourisme, bénéficient également de manière explicite à la rénovation des installations destinées à la pratique sportive.

D'autre part, le déplaçonnement des taxes avec un fléchage vers l'Agence Nationale du Sport, et plus directement son pôle « Développement des pratiques », permettrait de pallier au manque de moyens et ainsi renforcer les enveloppes de soutien aux collectivités et associations.

Enfin, si le lancement du fonds territorial de solidarité de 15M€ pour les associations est une très bonne chose, nous pensons qu'il faut aller plus loin par la mise en place d'un véritable plan de rattrapage dédié au secteur sportif, aujourd'hui en souffrance.

Comme vous vous en doutez, les collectivités territoriales poursuivent et poursuivront leurs efforts pour le développement du sport français. Toutefois, il faut qu'elles puissent être soutenues dans la durée pour faire face aux conséquences de cette crise sanitaire et économique.

En vous remerciant de votre attention sur ce sujet et restant à votre entière disposition pour développer ces propositions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de toute notre considération respectueuse.

David LAZARUS
Co-Président Groupe
de travail Sport



Jean-Paul OMEYER
Président Commission
Sport



Bruno BELIN
Président du Département de
la Vienne et Référent JOP



Roselyne BIENVENU
Co-Présidente Commission
Sport



Marc SANCHEZ
Président de l'ANDES



Copie à :

- Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports